



### Un rythme optimal de déploiement atteint

Nous commençons l'année 2023 avec de bonnes nouvelles. Tout d'abord, nous apercevons, enfin, la fin des travaux de la première phase de déploiement de la fibre optique, d'abord dans le Finistère depuis la fin de l'année 2022, puis au 1er semestre 2023 dans les autres départements.

Pour autant, je suis bien conscient des difficultés qui sont encore rencontrées. Malgré la pression que nous exerçons sur les entreprises, le déploiement se fait de manière très laborieuse pour cette première phase.

Heureusement, avec Axione, notre partenaire industriel pour la deuxième phase des travaux, nous sommes parvenus à un rythme optimal de déploiement ; de l'ordre d'environ 25 000 prises par mois. Ce rythme nous permettra de réussir l'objectif de 100% des Bretonnes et des Bretons éligibles à la fibre pour fin 2026.

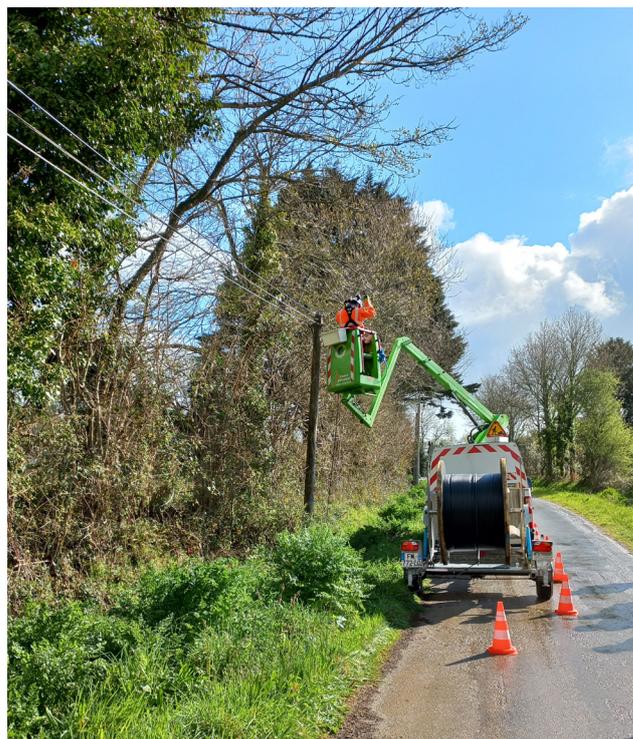
Il nous reste désormais la dernière étape de la commercialisation industrielle à franchir pour rendre éligibles à la fibre l'ensemble de ces prises au fur et à mesure de leur construction.

La multiplication des travaux et de leur livraison implique forcément un grand volume de dépenses. Pour la première fois en 2022, nous avons dû avoir recours massivement à l'emprunt (100 M€) afin d'assurer les dépenses liées aux travaux. Le volume moyen que nous investissons chaque mois est de l'ordre de 20/25 M€.

Ce projet implique nécessairement un indispensable soutien des collectivités qui le financent, surtout dans l'attente des subventions européennes et nationales.

Je vous présente mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Loïc Chesnais-Girard,  
Président de la Région Bretagne,  
Président de Mégalis Bretagne



Travaux de tirage optique

La deuxième phase du projet est désormais lancée depuis deux ans. Malgré la situation sanitaire que nous avons connue et qui a forcément ralenti les travaux, le rythme de croisière du déploiement est désormais atteint.

220 000 prises sont d'ores-et-déjà raccordables sur le réseau public breton. Nous aurons d'ailleurs très certainement plusieurs paliers symboliques à franchir en 2023.

Le travail conjoint mené entre les équipes de Mégalis Bretagne, du groupement Axione / Bouygues Energies & Services et de THD Bretagne paye désormais.

L'ensemble des travaux de cette deuxième phase étant engagés, Axione a lancé les premières études de la phase 3. Certaines municipalités sont ainsi déjà en lien avec les équipes d'Axione afin de préparer les futurs déploiements.

## État d'avancement

### Phase 1

Comme annoncé précédemment, les travaux de la première phase sont désormais achevés dans le Finistère. Sur les trois autres départements, l'ensemble des réseaux de transport est réceptionné. La distribution se poursuit et la commercialisation se fait au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

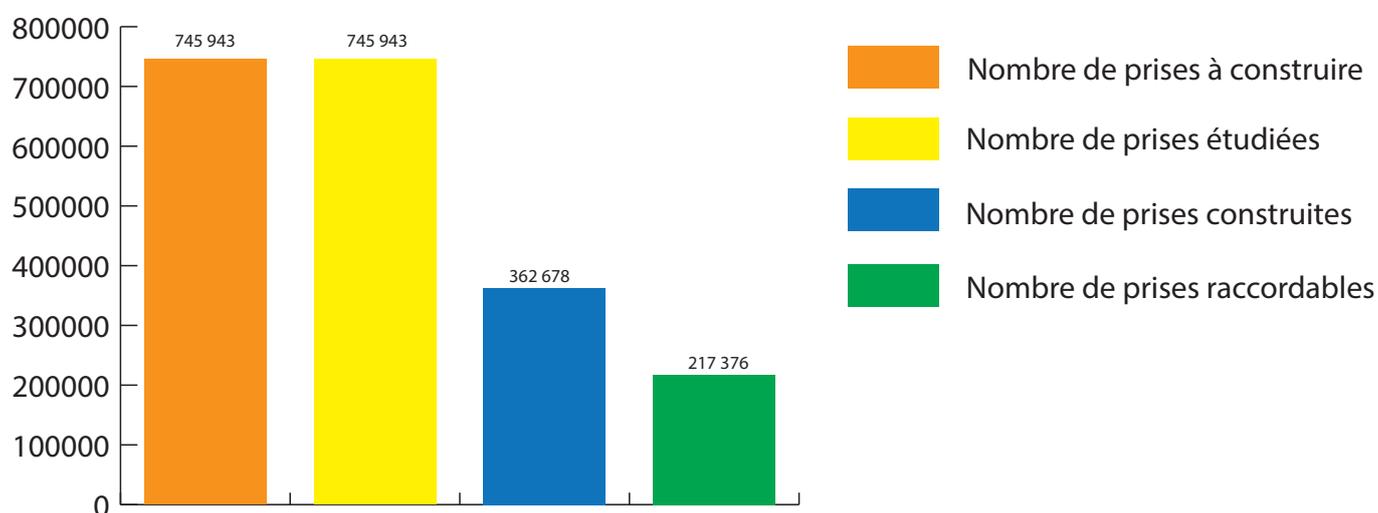
Pour rappel :

- Réseau de transport = nœud de raccordement, point de mutualisation et lien de fibre entre ces deux matériels
- Réseau de distribution = lien entre chaque point de mutualisation et chaque point de branchement optique

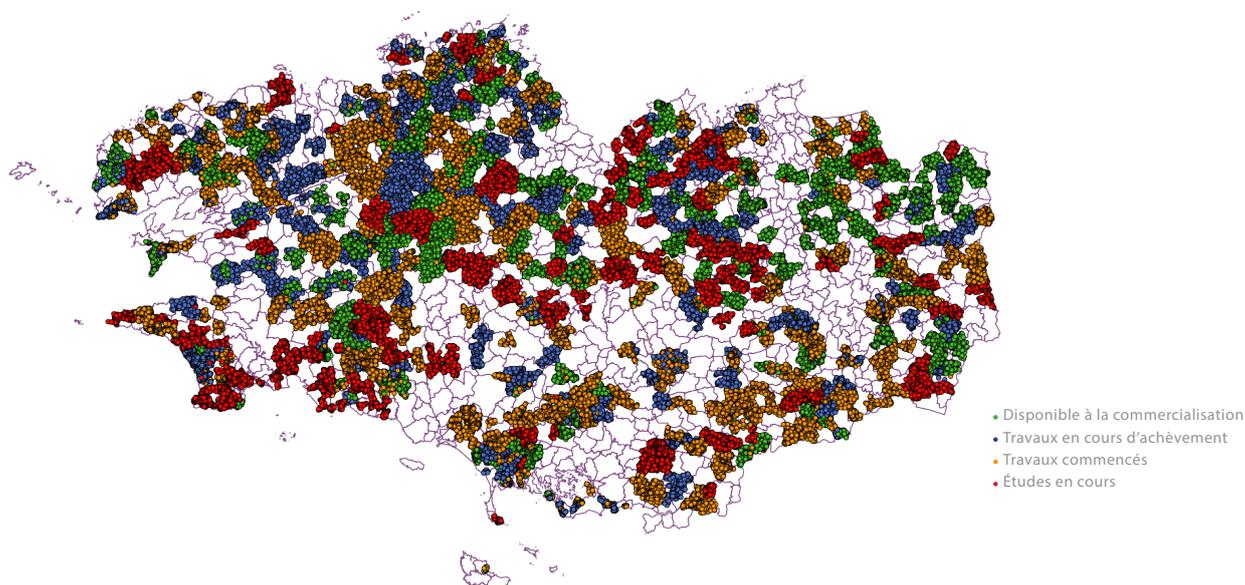
### Phase 2

Plusieurs milliers de prises sont déjà raccordables sur le réseau. L'ensemble des travaux de cette phase sont engagés. Par ailleurs, les études sont terminées.

## Suivi des déploiements des phases 1 et 2



Rappel : vous pouvez suivre l'avancée des travaux sur [mega.bzh/fibre](https://mega.bzh/fibre)



## Focus pratique : l'adressage

### Base Adresses : la loi 3DS généralise le principe « dites-le nous une fois »

La loi 3DS du 21 février 2022, impose à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits et à leur numérotation. Cela passe par la création d'une Base Adresses Locale (BAL) et, grâce aux outils développés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), c'est bien plus simple qu'on pourrait le croire.

La publication et la mise à jour de la BAL par la commune, permet de la certifier et de la transmettre au niveau national (BAN – Base Adresse Nationale) sur le principe du « dites-le nous une fois ».

Faire une BAL, permet à AXIONE et ses prestataires, de recenser dès le début des études, des adresses « certifiées » et ainsi contribuer à rendre les bretons éligibles à la fibre optique :

- Adresse « certifiée » = numéro + type de voie + nom de voie (et/ou lieu-dit) publiée par la commune et visible dans la Base Adresse Nationale



### Une étape indispensable pour l'éligibilité des usagers

A défaut de BAL, d'autres référentiels d'adressage (DGFIP, La Poste, Google Maps, IGN, ...) sont utilisés par le constructeur alors qu'ils ne sont ni exhaustifs, ni cohérents entre eux, ni cohérents avec les adresses utilisées par les usagers. Dans certains cas, une fois le réseau construit et commercialisable, si l'utilisateur appelle le Fournisseur d'Accès Internet qu'il aura choisi pour demander son raccordement, il y a un risque que l'adresse de cet usager soit considérée comme inéligible (adresse absente ou erronée).

La correction de l'adresse et sa propagation dans l'ensemble des bases interconnectées (base du constructeur, base de l'exploitant, base de La Poste...) peut prendre plusieurs mois.

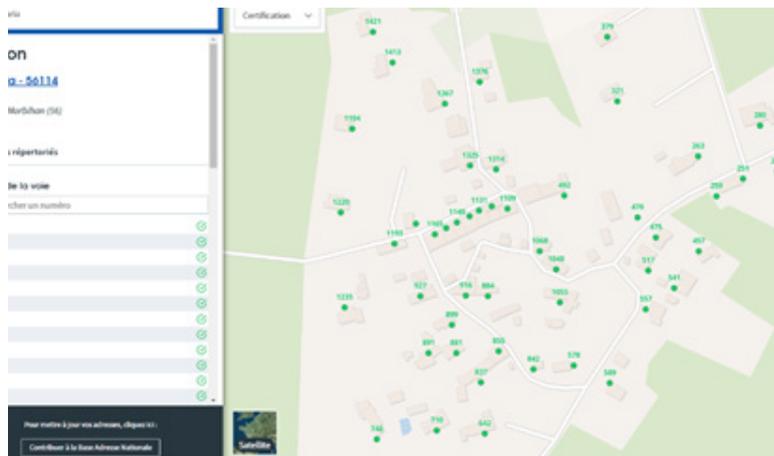
### Alors à vos BAL... Partez !

L'outil « Mes Adresses » mis à la disposition des communes pour créer une BAL, est gratuit et très simple d'utilisation. (<https://mes-adresses.data.gouv.fr/>). Des tutoriels et des guides de bonnes pratiques sont disponibles !

Par ailleurs, Mégalis Bretagne est partenaire de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et signataire de la Charte de la Base Adresse Locale depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021. A ce titre, nous proposons un accompagnement gratuit aux communes qui sollicitent une aide technique à l'utilisation de l'outil ([adressage\\_bthd@megalis.bretagne.bzh](mailto:adressage_bthd@megalis.bretagne.bzh)) mais pas l'assistance à la réalisation du plan d'adressage.

Des prestataires privés peuvent bien sûr être mobilisés pour assister et mener à bien ce chantier avec la commune, qui reste néanmoins seule responsable et compétente sur le sujet.

Le Pays de Brest a édité un « Guide d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies » permettant, notamment, de respecter la toponymie existante. Ce guide a été rédigé en partenariat avec l'Office Public de la Langue Bretonne.



**Ci-contre, un exemple à ne pas suivre :**  
52 numéros associés au lieu-dit Pouldon, alors que chaque tronçon de rue devrait avoir son propre nom.

# Entretien avec Laurence Fortin

**Vice-Présidente de la Région Bretagne  
Vice-Présidente de Mégalis Bretagne, déléguée au projet  
Bretagne Très Haut Débit**



*Crédit : Région Bretagne*

## **Les travaux de la première phase s'achèvent dans différents territoires, notamment en Finistère. Quels enseignements tirez-vous de cette phase de travaux ?**

Il faut tenir, je crois, un langage de vérité : ces dernières années n'ont pas été particulièrement paisibles !

Entre la crise du covid, la pénurie de matériaux, la défaillance de certaines entreprises, la phase 1 a un peu essuyé les plâtres et je sais bien que les retards ont suscité d'autant plus d'irritations que les attentes étaient grandes.

Pour autant, grâce à la mobilisation et l'engagement des équipes de Mégalis, en lien étroit avec les élus locaux, nous rattrapons peu à peu le retard pris. Et je m'en réjouis.

## **Quelles sont, selon vous, les perspectives pour le projet en 2023 ?**

Les décisions prises à partir de 2020 et 2021, sous l'impulsion de Loïg Chesnais-Girard, notamment le choix d'une consultation de conception-réalisation englobant les phases 2 et 3, ont permis de remettre le projet sur de bons rails et les chiffres de livraisons sont désormais dans une dynamique très satisfaisante et la courbe est ascendante.

Le projet a trouvé son rythme de croisière, prend de l'ampleur et on va s'en rendre compte rapidement, commune par commune, au fur et à mesure que de nouvelles prises seront mises à la commercialisation.

## **Pouvez-vous confirmer l'échéance de 2026 pour la fin du projet ?**

Evidemment ! Et je rappelle que l'objectif initial, au lancement du projet, c'était 2030.

Mais au-delà de la date, il faut redire l'ambition : offrir à tous et à toutes, quel que soit son lieu de vie, son lieu de travail, les mêmes outils. Le numérique est en train de tout changer, a déjà tout changé : l'accès aux loisirs, aux services publics ou privés, à la culture, à la santé, la manière de télétravailler.

Le projet de Mégalis répond donc à un enjeu de cohésion sociale et territoriale tout en étant un facteur important de la compétitivité des entreprises bretonnes. Et c'est extrêmement stimulant.



*Laurence Fortin en visite sur un chantier à Loperhet (29)*